

## **COMPTE-RENDU**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un et le quatorze Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de CHOFFY Patrick, Maire.

**Présents** : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : LAVANNE Faosat (arrivée à 18h20), LEBLOND Valérie, MM : BERTHELOT Denis, DRAPPIER Ludovic, MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer (arrivé à 18h05), MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent.

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mme DARGERÉ Evelyne à M. DRAPPIER Ludovic, MM : BLOT Bernard à Mme LEBLOND Valérie, SIMON Serge à M. BERTHELOT Denis.

**A été nommée secrétaire** : M. DRAPPIER Ludovic

**Nombre de membres** : Afférents au Conseil municipal : 11 ; Présents : 8.

**Date de la convocation** : 09/09/2021 ; **Date d'affichage** : 09/09/2021.

**Acte rendu** exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 16/09/2021 et publication ou notification du 16/09/2021.

**Début de séance** : 18h ; **Fin de séance** : 19h.

---

#### **SOMMAIRE**

- REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE
- ADMISSION EN NON VALEUR - SERVICE ASSAINISSEMENT
- VALIDATION DEVIS SOMELEC
- VALIDATION DEVIS DISTRI FETES
- VALIDATION DEVIS HAPPY DAYS
- VALIDATION DEVIS MERLIN TP - CHANGEMENT DE CHASSES A LA STATION -- MODIFICATION DELIBERATION 3021-022 –

---

#### **2021 029 - REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 01/01/2021.

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du C.G.C.T. visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au J.O. de la République Française, soit un taux de revalorisation de 40.29% applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré**

- **ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

**A l'unanimité (pour : 9 ; contre : 0 ; abstentions : 0)** - Mr MANISSA-VIVIDILA et Mme LAVANNE sont arrivés après le vote.

#### **2021 030 - ADMISSION EN NON VALEUR - SERVICE ASSAINISSEMENT**

La Trésorerie de PITHIVIERS a transmis un état de demande d'admission en non-valeur. Il correspond à des titres des exercices 2020 et 2021. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient pour régulariser la situation budgétaire du service d'assainissement de les admettre en non-valeur.

Cet état, d'un montant de 22.55 €, se décline comme suit :

- Exercice 2020 0.60 €
- Exercice 2021 21.95 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **ADMET** en non-valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à :
  - Année 2020 = 0.60 €
  - Année 2021 = 21.95 €
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget du service d'assainissement de la commune de BOISSEAUX par virement de crédits de l'article 6541 pour un montant global de 22.55 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

*A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0) - Mme LAVANNE est arrivée après le vote.*

**2021 031 – VALIDATION DEVIS SOMELEC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'aménager une entrée de village rue de la Gare pour les fêtes de Noël. De ce fait, et pour permettre l'installation d'une guirlande traversante, il est nécessaire de faire un branchement étanche.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise SOMELEC pour un montant de 597.50 € HT, soit 717 € TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré**

- **VALIDE** le devis de l'entreprise SOMELEC pour un montant de 597.50 € HT, soit 717 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention adéquate et à signer tous les documents s'y afférant.

*A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0) - Mme LAVANNE est arrivée après le vote.*

**2021 032 – VALIDATION DEVIS DISTRI FETES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des Fêtes de Noël, une guirlande traversante devrait être installée en entrée de village rue de la Gare. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise DISTRI FETES pour un montant de 913 € HT, soit 1 095.60 € TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré**

- **VALIDE** le devis de l'entreprise DISTRI FETES pour un montant de 913 € HT, soit 1 095.60 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention adéquate et à signer tous les documents s'y afférant.

*A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0) - Mme LAVANNE est arrivée après le vote.*

>>>> *interrogation des élus sur le passage des camions sous la guirlande traversante : aucun problème*

**2021 033 – VALIDATION DEVIS HAPPY DAYS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise HAPPY DAYS pour la fourniture d'un père Noël en résine à installer sur la commune pour les fêtes de Noël. Ce devis a un montant de 566.67 € HT, soit 680 € TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré**

- **VALIDE** le devis de l'entreprise HAPPY DAYS pour un montant de 566.67 € HT, soit 680 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention adéquate et à signer tous les documents s'y afférant.

*A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0) – Mme LAVANNE est arrivée après le vote.*

**2021 034 - VALIDATION DEVIS MERLIN TP - CHANGEMENT DE CHASSES A LA STATION -- MODIFICATION DELIBERATION 2021-022**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 13 avril dernier, il avait été mentionné la

nécessité de changer les chasses de la station pour une meilleure utilisation de cette dernière. Le devis de l'entreprise MERLIN TP avait été retenu pour un montant de 39 370 € HT soit 47 244 € TTC. Les travaux n'ayant pas été fait, le devis précité n'est plus valable et il doit être réactualisé. Le nouveau devis de l'entreprise MERLIN TP s'établit donc à un montant de 40 551.10 € HT soit 48 661.32 € TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré**

- **VALIDE** le nouveau devis de l'entreprise MERLIN TP pour un montant de 40 551.10 € HT soit 48 661.32 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides possibles et à signer les documents s'y afférant.

*A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0) – Mme LAVANNE est arrivée après le vote.*

**AFFAIRES DIVERSES**

**OCTOBRE ROSE** – Mr le Maire indique qu'un devis a été demandé à SOUCHARD PUBLICITES pour la mise en place d'une banderole sur les grilles de l'ancienne école durant le mois d'octobre dans le cadre de cette manifestation. Le Conseil Municipal valide le projet.

**SIGNALISATION ROUTIERE** – Mr le Maire indique qu'un devis a été fait par France LIGNE sur 2 points :

- Sécurisation au niveau de la Coopérative
- Mise en place d'un miroir rue du Clos

Il a été décidé de faire les travaux sur les 2 points sans attendre afin que la sécurité soit assurée.

**PROJET EOLIEN OINVILLE** – le dossier du projet est à la disposition des élus à la Mairie.

**APPRENTI ESPACES VERTS** – une offre d'emploi a été faite et diffusée.

En mairie, le 20/09/2021

Le Maire  
Patrick CHOFFY

